



propriétaire
de ma **maison**
pour **15 euros**
par **jour.fr**[®]



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE LA VILLE**

Y ai-je droit ?

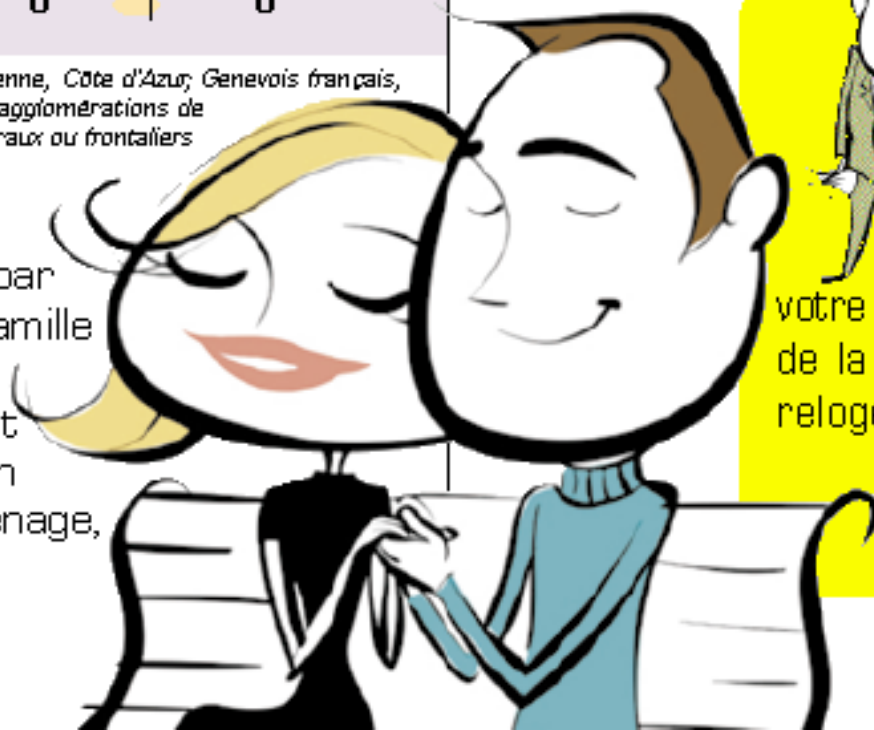
Vous pouvez bénéficier du dispositif aidé d'accession à la propriété pour 15 euros par jour à 4 conditions :

- si vous n'êtes pas déjà propriétaire
- si vous achetez une maison neuve ou si vous faites construire
- si vous bénéficiez d'une aide à l'accession à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités locales du lieu d'implantation de la maison
- si les revenus nets annuels de votre foyer ne dépassent pas ces montants (référence 2006) :

Nombre de personnes dans votre ménage	Zone A	Zones B et C
1	27.638 €	23.688 €
2	35.525 €	31.588 €
3	40.488 €	36.538 €
4	44.425 €	40.488 €
5	48.363 €	44.425 €
par pers. supp.	0	0

Zone A : Grande agglomération parisienne, Côte d'Azur, Genevois français,
Zone B : Ile de France hors zone A, agglomérations de + 50 000 hab. quelques secteurs littoraux ou frontaliers
Zone C : le reste du territoire.

Les remboursements s'élèvent à 15 euros par jour si vous êtes une famille comprenant au moins 2 enfants. Ce montant est modulé en fonction de la taille de votre ménage, de vos revenus et du montant du prêt.



Qu'est-ce qui est financé ?

L'achat d'une maison individuelle dans le neuf (en vente dans l'état futur d'achèvement-VEFA) ou la construction d'une maison individuelle

et l'achat d'un terrain nivelé, viabilisé et raccordé au réseau.



Tous les terrains sont-ils concernés ?

L'opération peut se faire en secteur dit us ou groupé (hors copropriété), sur un terrain de votre choix dès lors qu'une collectivité locale attribue une aide.

Mais si je ne peux plus payer ?

Le 1% logement rachète votre maison en cas d'accident de la vie et se charge de vous reloger avec votre famille s'il ne parvient pas à vous maintenir dans les lieux.





Puis-je construire la maison dont j'ai envie ?

Oui, vous êtes
libre de votre choix.

Surface habitable minimum de 85 m².
De nombreux constructeurs proposent
des maisons entrant dans le dispositif.

- La maison vous est livrée prête à habiter, hormis les finitions d'embellissement laissées à votre choix.

- Les murs ont reçu une peinture permettant un aménagement sans finitions supplémentaires si vous le souhaitez.

La cuisine est prête à recevoir l'ensemble des équipements électroménagers.

- Cette maison est largement au-dessus des normes en vigueur : sa consommation énergétique est 10 % inférieure aux normes en cours ; elle bénéficie de systèmes pour une meilleure maîtrise des consommations en eau et électricité ; elle est pré-équipée pour le très haut débit.



Quel terrain pour ma maison ?

- La maison est implantée sur un terrain nivelé, viabilisé et raccordé au réseau.

- Ses fondations sont dimensionnées en fonction des caractéristiques du sol.

- Le terrain, une fois la construction achevée, permet l'engazonnement et les plantations futures.



- Les réalisations doivent respecter les dispositions locales d'urbanisme (implantation, clôture, aménagement du terrain, une place de stationnement ...).

- L'implantation et la qualité architecturale de la maison doivent lui permettre d'intégrer harmonieusement l'environnement.

- En ville, en maison isolée, en lotissement, toutes les solutions ont été envisagées.





Combien ça coûte exactement ?

Pour 15 euros par jour, soit 450 euros par mois environ, vous pourrez acheter ou faire construire une maison qui coûte entre 150.000 et 185.000 euros terrain compris.

Le Ministère du Logement et de la Ville vous propose d'être propriétaire de votre maison pour un montant proche d'un loyer.

Quelle est la durée de remboursement ?

Grâce au **PASS-FONCIER®**, un dispositif mis en place par l'Etat et le 1 % logement, vous achetez en fait en 2 temps :

1°- vous remboursez d'abord la maison pendant 18 à 25 ans,
2°- puis vous remboursez le terrain pendant 10 à 15 ans

{Le 1% logement, achète le terrain à votre place et il attend que vous ayez fini de payer la maison. C'est à lui que vous rembourserez dans un second temps le prix du terrain}.



Par exemple

Vous êtes un couple avec 2 enfants.
Vos revenus nets par mois sont de 1 800 €.
Vous souhaitez acheter en zone B (voir page 1)
Le terrain coûte : 50.000 €
La maison coûte : 110.000 € TTC (à 19,60%)
soit un total de 160.000 €
Au final, vous paierez :
- d'abord la maison à raison de 426 € par mois pendant 23 ans (sur la base d'un taux de prêt nominal de 5 % hors assurances)
- puis le terrain à raison de 328 € par mois pendant 15 ans.

Prix TTC avec une TVA à 19,6 %	160.000 €
Prix TTC en PAS avec une TVA à 5,5 % sur le bâti	147.000 €
Subvention collectivité	4.000 €
Pass-Foncier®	40.000 €
Montant à financer	103.000 €
dont Prêt à 0 % majoré sur 22,5 ans	(33.100 €)
dont Prêt à l'accession social (PAS) sur 23 ans	(69.900 €)
Revenus mensuels	1.800 €
Echéances mensuelles (y compris assurances)	539 €
APL à déduire	113 €
Echéances nettes d'APL	426 €
Taux d'effort après APL	22,20 %

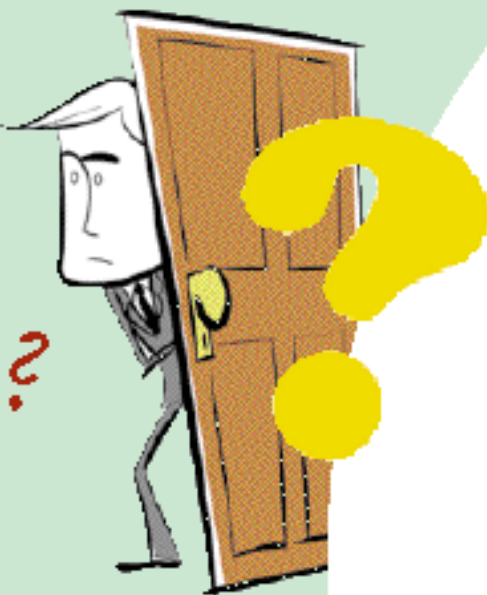
* sur la base du taux de la simulation.

Dois-je faire un apport personnel ?

Votre apport est limité aux frais d'acquisition notariés et d'hypothèque.



*A qui
dois-je
m'adresser?*



De nombreux partenaires participent à l'opération. Adressez-vous à l'un d'eux :

- un aménageur ou un constructeur partenaire
- une banque partenaire
- un collecteur local du 1% Logement

Quel que soit celui que vous choisirez de contacter, il vous donnera toutes les informations dont vous avez besoin :

- les conditions pour avoir droit au PASS-FONCER®,
- la liste des territoires qui bénéficient de subventions locales,
- la liste des terrains disponibles,
- la liste des professionnels de l'immobilier et des banques participant à l'opération.

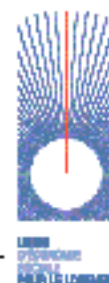
Et il vous aidera à réaliser votre projet :

- pour obtenir les subventions locales et le PASS-FONCER®,
- et pour choisir la meilleure solution en fonction de vos besoins et de votre budget.

*Toutes
les infos
sur
internet*



**Prenez
contact avec vos
élus qui doivent
mettre en place
une aide
à l'accession
pour initier ce
dispositif.**



1 % Logement
www.uesl.fr
pour vous
renseigner sur
le financement
de l'opération



www.proprietairedemaisonpour15eurosparjour.fr

Où trouver un constructeur partenaire de l'opération ?

Tous les constructeurs et aménageurs partenaires de l'opération se sont engagés à respecter la charte 'Propriétaire de ma maison pour 15 Euros par jour ©'. Ils vous apportent ainsi toutes les garanties et vous offrent la possibilité de constituer votre dossier.



Vous pouvez contacter directement l'une de ces fédérations pour connaître un constructeur ou un aménageur proche de chez vous.



Fédération Française
du Bâtiment
www.ffbatiment.fr



Union des Constructeurs Immobiliers
de la Fédération Française du Bâtiment
7-9, rue Lapérouse - 75016 Paris
01.40.69.51.86
www.uci-ffb.fr
contact@uci.ffbatiment.fr



Fédération des Promoteurs Constructeurs
de France
106, rue de l'Université - 75007 Paris
01.47.05.44.36
www.fpcf.fr
contact@fpcf.fr



Syndicat National des professionnels de
l'Aménagement et du Lotissement
5, rue de Vienne - 75008 Paris
01.44.20.08.10
www.snal.fr
snal@snal.fr



Union des Maisons Françaises
3, avenue du Président Wilson - 75116 Paris
01.47.20.82.08
www.uniondesmaisonsfrancaises.org
contact@uniondesmaisonsfrancaises.org

*Sur le site internet,
ou par téléphone,
je trouve toutes les
informations pour
financer ma maison,
trouver un constructeur
et un terrain dans
ma région.*



www.proprietairedemamaisonpour15eurosparjour.fr

www.logement.gouv.fr

Allô Service Public 39 39

0,12 euros / min

